

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**LA VILLE-AUX-DAMES**

*Séance du Conseil Municipal du 24 Juin 2013*



N° 16/06/2013

*L'An deux mille Treize,*

*Le Vingt Quatre Juin, à dix-neuf heures,*

*Le Conseil Municipal de la commune de La Ville-aux-Dames, dûment convoqué le Dix huit Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain BÉNARD Maire.*

**Présents** : M. BÉNARD Maire, M. MERCIER Premier Adjoint, Mr PADONOU, Mme MASSON, Mr COEURDEROY, Mr MARTIN, Mr LELOUP Maires Adjoints, Mr LARUE Conseillers Municipaux délégués, Mme LOTHION, Mr CHARRON, Mme BERMONT, Mme HOEVE, Mme GUENAND, Mr MAZALEYRAT, Mme FOURNIER, Mr DANSAULT, Mme CAMARD, Mme FRAPPREAU, Mr VILLOTEAU, Mme CABANEL, Mr ENGELS, Mme BORDES-PICHEREAU Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : Mme SMEETS (procuration à JB LELOUP), Mme CARRÉ-DULOIR (procuration à S. MARTIN), Mme VEILLE (procuration à C. FOURNIER), Mr DAUVERGNE (procuration à R.VILLOTEAU)

**Absents** : Mr GRIGNON, Mr FONTENAY, Mme GUILLAUMIN.

**Secrétaire de séance** : M. MARTIN

**16 - Plan de déplacements urbains (PDU)**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Véronique MASSON, Adjointe chargée de l'Urbanisme et de l'Environnement, qui explique que par délibération en date du 11 Avril 2013, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle (SITCAT) a arrêté le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU).

**CONFORMÉMENT** à l'article L.1214-15 du Code des Transports, le SITCAT a fait parvenir en date du 22 Avril 2013 un exemplaire du projet comprenant le Plan d'actions et les annexes (support CD-ROM) afin que la Commune puisse faire part de son avis.

Les personnes publiques associées doivent rendre leur avis au plus tard trois mois à compter de la transmission dudit dossier.

VU la Commission Urbanisme-Environnement du 22 Mai 2013, durant laquelle il a été porté à la connaissance des membres que le projet de révision du PDU était mis à leur disposition auprès du Service urbanisme,

VU le courriel adressé en date du 23 Mai 2013 à l'ensemble des élus portant à leur connaissance la consultation possible auprès du service urbanisme dudit projet de révision du PDU,

VU la correspondance adressée en date du 3 Juin 2013 au SITCAT pour porter à sa connaissance l'avis de la Commune sur la révision du PDU,

**CONSIDÉRANT** que les personnes publiques associées consultées doivent rendre leur avis au plus tard trois mois à compter de la transmission du projet,

**CONSIDÉRANT** que le SCOT inscrit la possibilité de créer une halte ferroviaire à La Ville aux Dames parallèlement au PDU qui ne prévoit pas d'études à ce sujet privilégiant les études de faisabilité de deux haltes prises en compte dans l'étude de la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **Décide (à l'unanimité) D'EMETTRE** le souhait de voir intégrer une étude sur la Commune de La Ville aux Dames,

*Pour extrait conforme*

Le Maire



Alain BÉNARD

*Certifiée exécutoire*

Reçue en Préfecture le - 5 JUIL 2013

et publiée le 12 JUIL 2013

Le Maire,

